

| | | |
|------|--|----------|
| 2024 | Contact / Inscription : Paul THIOLLIER / thiollierp@d42.ffbatiment.fr Catherine AULAGNE / aulagnec@d42.ffbatiment.fr | 2024.070 |
|------|--|----------|



Choisissez votre session 2025

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Chaque entreprise, dès lors qu'elle emploie **un salarié**, a **l'obligation*** de posséder son Document Unique d'Evaluation des Risques, qui doit être **mis à jour** chaque année **et accessible** à tous en entreprise.

*Le DUER est une obligation légale. Il est prévu par l'article R.4121-1 du code du travail.

SAINT-ETIENNE

Date de **création** du Document Unique : sessions organisées sur Saint-Etienne

Mardi 13 mai et Mardi 20 mai
Mardi 23 septembre et Mardi 30 septembre

Date de **mise à jour** du Document Unique : sessions organisées sur Saint-Etienne
(Session réalisable si le DU a été préalablement créé avec l'outil OPPBTP)

Mardi 18 mars
Mardi 18 novembre

Accueil à la Fédération du BTP, 17 rue de l'apprentissage de 8h45 à 12h00

ROANNE

Date de **création** du Document Unique : sessions organisées sur Roanne

Mardi 08 avril et Mardi 15 avril

Date de **mise à jour** du Document Unique : session organisée sur Roanne
(Session réalisable si le DU a été préalablement créé avec l'outil OPPBTP)

Mardi 14 octobre

Accueil à la Maison du BTP, 22 rue de la Berge de 8h45 à 12h00